

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 29 OCTOBRE 2004

TENUE AU GÎTE DU MONT-ALBERT
(PARC DE LA GASPÉSIE)

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE** tenue le 29 octobre 2004
au Gîte du Mont-Albert dans le Parc de la Gaspésie (Salle des Montagnards)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Maire – Ville de New Richmond
Berger, Bertrand	Préfet – MRC Avignon
Bernier, Alain	Représentant la société civile – MRC Avignon
Boudreau, Jean-Jules	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Chevrier, Hélène	Représentant la société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Drolet, Arthur	Maire – Ville de Gaspé
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile – MRC Bonaventure
Lavoie, Jacques	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	Préfet – MRC Bonaventure
Roussy, François	Représentant la société civile – MRC de La Côte- de-Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	Représentant la société civile – MRC de La Haute- Gaspésie
Sirois, Edmond	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Tétreault, Marc	Maire – Ville de Carleton – Saint-Omer
Vigneau, Claude	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la- Madeleine

Total : 15 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :**REPRÉSENTANT :**

Clavet, Noël-Marie
Couture, Jean

Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé
Représentant la société civile – MRC du Rocher-
Percé

Lévesque, Laval
Poste vacant

Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain
Arsenault, Langis
Sirois, Réjean
Gauvin, Candide
Lachance, Carl
Langevin, Louise

Secrétaire exécutif – CRÉ Gaspésie-Les Îles
CHAU-TVA (Cameraman)
Radio-Canada – Radio (Journaliste)
Coordonnateur – MDERR
CHAU-TVA (Journaliste)
Agente des communications – CRÉ Gaspésie-Les
Îles

Leduc, Camille
Roy, Claude
Scantland, Gilbert
Guité, Manon
Castonguay, Marius

Radio CIEU-FM (Journaliste)
Directeur général – CRÉ Gaspésie-Les Îles
Famille et enfance
Municipalité de Rivière-à-Claude

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Bonaventure, le 27 septembre 2004,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Suivi budgétaire,
 - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Prise de décision et information :
 - 6.1.2.1 Mont-Restigouche;
 - 6.2 Volet « Études et recherche » :
 - 6.2.1 Rapport d'activité;
 - 6.3 Volet « Fonds de développement culturel pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :
 - 6.3.1 Rapport d'activité;
 - 6.4 Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine » :
 - 6.4.1 Rapport d'activité,

- 6.4.2 Prise de décision et information :
 - 6.4.2.1 Salon d'art, de métiers d'art et du terroir de la Gaspésie;
- 6.5 Volet « Fonds de développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :
 - 6.5.1 Rapport d'activité;
- 7. Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :
 - 7.1 Rapport d'activité;
- 8. Ententes spécifiques :
 - 8.1 Prises de décisions et information :
 - 8.1.1 Projet d'entente spécifique sur la Protection du littoral de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine,
 - 8.1.2 Nouveau projet d'entente pour le Développement global du milieu forestier;
- 9. Programme ACCORD :
 - 9.1 Rapport du comité de suivi;
- 10. Forum des générations :
 - 10.1 Compte rendu du Forum,
 - 10.2 Plan d'action pour une plus grande autonomie régionale et municipale,
 - 10.3 Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les présidents des Conférences régionales des élus,
 - 10.4 Programme FIER;
- 11. Consultation – Conciliation Travail -Famille :
 - 11.1 Dépôt et présentation du mémoire,
 - 11.2 Participation à la rencontre du 12 novembre;
- 12. Avis régional – Services de Télé-Québec;
- 13. Autres sujets :
 - 13.1 Rapport Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier,

- 13.2 Rapport du BAPE – Relevés sismiques dans l'estuaire du St-Laurent,
- 13.3 Services en région du journal Le Soleil,
- 13.4 Enveloppe budgétaire de l'aide à l'habitation de la SCHL;
- 14. Questions du public;
- 15. Coordonnées de la prochaine réunion;
- 16. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 40.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Arthur Drolet d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 13. « Autres sujets » les items suivants :

13.1 Rapport Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

13.2 Rapport du BAPE – Relevés sismiques dans l'estuaire du St-Laurent;

13.3 Services en région du journal Le Soleil;

13.4 Enveloppe budgétaire de l'aide à l'habitation de la SCHL.

et de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-126

4. PROCÈS-VERBAL :

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Bonaventure, le 27 septembre 2004**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 27 septembre et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Jules Boudreau et appuyé par Jean-Noël Sergerie d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Bonaventure, le 27 septembre 2004, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-127

4.2 **Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 **Cahier de suivi**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2004 – 2005 » inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents postes budgétaires et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Suite à une question soulevée par un administrateur, une vérification sera faite au niveau des revenus et dépenses des mandats spéciaux.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion du FDR 2004 – 2005 » qui fait rapport des aides accordées actualisées pour chacun des volets du FDR.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), la CRÉ a budgeté, pour l'année 2004 – 2005, une enveloppe de 429 000 \$ dans le volet « Activités ». Jusqu'à maintenant, ce volet a permis de financer quatre (4) projets, soit une implication totale de 160 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 1 967 200 \$.

Ces quatre (4) projets concernent les domaines du support à l'exportation des produits régionaux, du soutien au développement de l'agriculture biologique, de la valorisation et la conservation du patrimoine culturel régional, de la promotion de la formation et de la qualification professionnelle en région.

Cinq (5) dossiers sont présentement à l'étude.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Prise de décision et information :

6.1.2.1 Mont-Restigouche

Le directeur général souligne qu'à la dernière réunion de la CRÉ, le 27 septembre dernier, il avait été convenu de donner un accord de principe au projet du Mont-Restigouche pour une contribution financière de 50 000 \$ dans un projet totalisant 250 000 \$. Il avait également été convenu que le projet devait être remis à l'ordre du jour de la présente réunion pour validation.

Le directeur général souhaite rappeler les grandes lignes du projet. Il précise que le Centre d'entraînement de ski alpin et acrobatique de l'Est du Québec et des Provinces atlantiques est un organisme sans but lucratif. Les membres du conseil d'administration sont Jacques Young (président), Charles Guérette (vice-président), Ghislaine Dugas (secrétaire-trésorière) et Claude Audet (administrateur). Pour l'organisme, le partenariat avec le Centre de ski Mont-Restigouche mise sur l'accessibilité au domaine skiable afin de poursuivre sa vocation de promotion du ski alpin auprès des jeunes et de donner aux athlètes des outils de développement de niveau supérieur.

Le Centre d'entraînement détient les droits exclusifs d'opération et de gestion de la deuxième montagne. Une convention a été signée le 14 juin 2001, et ce, pour une durée de 20 ans entre les deux parties. Cette entente avait pour but : « de déterminer les droits et obligations des parties en regard de la gestion, de l'utilisation et de l'exploitation du centre d'entraînement et de compétitions [...] ». En plus de l'organisation de compétitions et de stages d'entraînement, les pistes nouvellement développées sont accessibles au public. Finalement, la convention précise que l'organisme peut utiliser certaines pistes de l'entreprise lors de compétitions selon un calendrier préétabli.

La problématique particulière de ce projet provient de la viabilité financière de Ski Mont-Restigouche. La rentabilité des stations de ski est liée, entre autres, aux aléas de la température. Les faibles précipitations de neige des dernières années ainsi que le climat plus chaud ont diminué le nombre de journées skiables. Il y a donc eu forcément une diminution de la rentabilité du Centre de ski Mont-Restigouche. Si l'entreprise privée ne continue pas ses opérations, il sera difficile pour l'organisme sans but lucratif de faire fonctionner les installations à lui seul. La solution est que l'entreprise loue les équipements d'enneigement de l'organisme pour permettre un redressement des ventes en augmentant le nombre de jours ouvrables dans l'année. Cela profitera non seulement à l'organisme, mais aussi à l'entreprise ainsi qu'à tout le milieu qui en retirera les bénéfices de l'activité économique de personnes provenant de l'extérieur de la région et du Québec et qui apporteront des flux monétaires supplémentaires aux différents commerces de la région.

Description du projet

Le projet consiste à faire l'acquisition d'équipement d'enneigement artificiel pour le centre d'entraînement.

Structure de financement

Coûts du projet :

- Réseau de tubes	29 940 \$
- Pompe	37 050 \$
- Enneigeurs	42 000 \$
- Installation des équipements	49 260 \$
- Surfaceuse	55 000 \$
- Ensemencement	6 000 \$
- Fonds de roulement	20 000 \$
- Portion des taxes non remboursée	<u>18 005 \$</u>

Total : 257 255 \$

Financement :

- Organisme	77 176 \$
- FDE (MDERR)	125 079 \$
- CRÉ	50 000 \$
- CLD Avignon	<u>5 000 \$</u>

Total : 257 255 \$

Structurant

Un des principaux atouts du projet est l'effet structurant qu'il aura sur l'économie de la région immédiate de Pointe-à-la-Croix. La diminution de l'achalandage de l'entreprise ces dernières années a nécessairement eu un impact sur les petites entreprises avoisinantes qui tiraient les bénéfices indirects de cet attrait touristique. L'organisation des deux coupes (coupe Cavendish et Subaru) apportait non seulement une certaine notoriété à l'emplacement, mais aussi une activité économique très intéressante pour une région industriellement défavorisée. Le projet augmentera l'achalandage des deux entités par le biais d'une clientèle régionale, nationale et hors Québec.

Novateur

Le projet est exclusif dans la MRC d'Avignon et le Nouveau-Brunswick. Présentement, les skieurs des régions de l'Atlantique doivent aller s'entraîner dans l'Ouest canadien. Cette station leur permettra des déplacements moindres et un site d'entraînement d'allure compétitive. Cependant, un concurrent se situe dans une région rapprochée, soit le Centre de ski Pin Rouge à New Richmond. Par contre, le Centre de ski n'est pas présentement aménagé pour recevoir une compétition de niveau national. Comme mentionnées ci-dessus, des compétitions d'envergure se tenaient au Centre de ski Mont-Restigouche sous la gouverne de l'organisme. Malheureusement, les mauvaises conditions climatiques ont empêché la tenue de ces événements lors de la dernière année. On peut toutefois s'attendre, sous une très forte probabilité, le retour de ces

événements avec l'acquisition des équipements nécessaires au maintien des activités. Ces deux compétitions (coupe Cavendish et Subaru) ont un impact majeur sur la visibilité du Centre de ski en général ainsi que pour l'organisme.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'accord de principe donné au projet par le conseil d'administration de la CRÉ lors de sa rencontre du 27 septembre 2004;

CONSIDÉRANT les informations complémentaires reçues relativement au projet;

CONSIDÉRANT le partenariat financier établi autour du projet;

CONSIDÉRANT la pertinence régionale du projet tant par son aspect structurant que novateur pour la MRC d'Avignon.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s confirme sa contribution financière de 50 000 \$ dans le projet « Équipement d'enneigement pour le Centre de ski Mont-Restigouche ». Ce montant sera puisé à même le Fonds de développement régional, volet « Activités », sur l'année financière 2004 – 2005.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-128

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), la CRÉ a budgeté, pour l'année 2004 – 2005, une enveloppe de 100 000 \$ dans le volet « Études et recherche ». Jusqu'à maintenant, ce volet a permis de financer deux (2) projets, soit une implication totale de 25 000 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 73 500 \$.

Ces deux (2) projets d'études visent : la réalisation d'un plan stratégique pour la mise en place d'un Centre de recherche, de développement et de transfert technologique dans le secteur éolien et le soutien à l'implantation d'un Centre de recherche sur les milieux insulaires aux Îles-de-la-Madeleine.

Un (1) dossier est présentement à l'étude.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.3 Volet « Fonds de développement culturel pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :

6.3.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que le Fonds de soutien en développement culturel, représente un fonds global de 300 000 \$ en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). La CRÉ y injecte une enveloppe totale de 150 000 \$ pour la durée de l'entente.

À ce jour, 21 dossiers ont été financés dans le cadre du Fonds de soutien au développement culturel. La CRÉ a investi pour sa part une somme totale de 122 515 \$ sur une possibilité de 150 000 \$. Les retombées générées par ces investissements se chiffrent à plus de 1 121 000 \$.

L'appel de projets est terminé. Les organismes avaient jusqu'au 22 octobre pour déposer leurs demandes à la CRÉ.

Le directeur général ajoute que douze projets ont été déposés par les organismes de la région et le comité d'analyse se réunira au cours du mois de novembre pour l'examen des demandes. Ce comité est composé de trois professionnels provenant de la Conférence régionale des élu(e)s, du ministère de la Culture et des Communications et du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.4 Volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine » :

6.4.1 Rapport d'activité

Le directeur général rappelle que le Fonds de soutien aux entreprises culturelles représente un fonds global de 450 000 \$, en partenariat avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). La CRÉ injecte pour sa part une enveloppe totale de 150 000 \$ pour la durée de l'entente.

À ce jour, 11 projets ont été financés dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises culturelles. La CRÉ a injecté une somme totale de 79 556 \$ sur une possibilité de 150 000 \$. Les retombées générées par ces investissements se chiffrent à plus de 440 000 \$.

Par ailleurs, une somme de 37 750 \$ a été réservée pour la tenue d'un événement régional d'animation du livre « Les créatures de l'imaginaire ». Le résiduel sera consacré à la commercialisation des métiers d'art en Gaspésie (Réseau Signature Gaspésie) de

même qu'au rayonnement international du Festival en chanson de Petite-Vallée, tel que stipulé à l'entente.

Le projet d'événement régional d'animation du livre « Les créatures de l'imaginaire » a été déposé à la SODEC cet automne par le CRSBP et l'analyse du dossier est présentement en cours.

Par ailleurs, une demande d'appui financier a été adressée à la CRÉ la semaine dernière par le Réseau Signature Gaspésie, pour la tenue du « Salon d'art, de métiers d'art et du terroir de la Gaspésie – 9^e Édition ». Ce projet est inscrit à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.4.2 Prise de décision et information :

6.4.2.1 Salon d'art, de métiers d'art et du terroir de la Gaspésie

Le directeur général mentionne que le projet est présenté dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises culturelles rattaché à l'entente spécifique en développement culturel.

Ce projet concerne la réalisation de la neuvième édition régionale du « Salon d'art, des métiers d'art et du terroir de la Gaspésie ». Depuis trois ans, le « Salon » a entrepris un virage régional qui a obtenu un vif succès tant au niveau des ventes, de l'achalandage, qu'au point de vue de la visibilité et de la promotion des artisans de la Gaspésie. Afin de soutenir la diffusion de produits gaspésiens des métiers d'art et de favoriser l'expansion des marchés, le « Salon » se déroule simultanément au coeur des trois municipalités de la Gaspésie, soit Bonaventure, Gaspé et Miguasha.

Au nombre des objectifs poursuivis, mentionnons :

- Consolider le « Salon » comme outil de mise en marché;
- Assurer la continuité des actions entreprises dans le secteur des métiers d'art et des arts visuels au cours des huit dernières années;
- Suppléer l'absence de structure de regroupement des créateurs et créatrices en arts visuels et en métiers d'art;
- Développer un marché essentiel pour la survie des créateurs professionnels en région;
- Reconnaître et diffuser la production des artisans professionnels d'ici.

L'impact régional du « Salon » est largement démontré et l'étude comparative des trois dernières éditions est éloquentes à ce sujet. On indique notamment que de façon globale, le chiffre d'affaires a progressé de 392 % en trois ans, passant de 12 212 \$ en 2000 à 60 088 \$ en 2003. Au cours de la même période, l'achalandage a progressé de 275 %, passant de 1 032 à 3 819 visiteurs.

Coûts du projet :		Plan de financement :	
Salaires :	13 154 \$	Commandites	7 600 \$
Présent. visuelle et supp.	2 880 \$	Revenus tirés des ventes*	12 348 \$
Médias électroniques	11 890 \$	CLD Bonaventure	2 000 \$
Médias écrits	3 858 \$	CLD Avignon	2 000 \$
Relations publiques	685 \$	CLD Côte-de-Gaspé	1 000 \$
Déplacements et transport	1 649 \$	SADC Gaspésie	2 000 \$
Animation	910 \$	SODEC **	6 000 \$
Divers et imprévus	<u>5 785 \$</u>	CRÉGÎM	<u>7 863 \$</u>
Total :	40 811 \$	Total :	40 811 \$

* : Contribution des partenaires de l'Édition 2003 reconduite intégralement;

** : Subvention confirmée par la SODEC.

Le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence et l'impact manifeste du projet;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux critères d'admissibilité et aux objectifs du Fonds de soutien aux entreprises culturelles.

IL EST PROPOSÉ par Hélène Chevrier et appuyée par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au Musée acadien du Québec à Bonaventure (fiduciaire) une subvention de 7 863 \$ pour la réalisation du projet « Salon régional d'art, de métiers d'art et du terroir de la Gaspésie – 9^e Édition ». Ce montant sera puisé à même le volet « Fonds de soutien aux entreprises culturelles » rattaché à l'entente spécifique en développement culturel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-129

6.5 Volet « Fonds de développement touristique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine » :

6.5.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que le comité de gestion de l'entente spécifique en tourisme en Gaspésie a tenu une rencontre le 19 octobre dernier au cours de laquelle il a priorisé une vingtaine de dossiers totalisant une aide financière de l'ESTRG qui se chiffre à quelque 718 000 \$. Comme le budget disponible pour cet exercice financier est

de quelque 650 000 \$, on analysera de façon plus détaillée les dossiers retenus suite à quoi le comité se réunira de nouveau le 1^{er} décembre prochain afin de finaliser la prise de décision en ce qui concerne l'attribution des argents disponibles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire 2004.

Aux Îles-de-la-Madeleine, le comité de gestion de l'entente spécifique en tourisme tiendra sa prochaine rencontre le 10 novembre prochain. Plusieurs promoteurs, notamment dans le secteur de l'hébergement, présenteront des dossiers de développement totalisant des investissements dépassant un million de dollars pour une aide financière évaluée à quelque 250 000 \$. D'autres projets sont actuellement en développement pour un dépôt au cours du mois de novembre. On travaille, par ailleurs, à établir une formule de financement des événements touristiques visant à rationaliser le mieux possible les ressources humaines et financières affectées à ce chapitre tout en cherchant à assurer la pérennité des manifestations qui contribuent de façon significative à l'essor de l'industrie touristique de la région.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ) :

7.1 Rapport d'activité

Le directeur général mentionne que suite au dévoilement du plan d'action jeunesse 2002 – 2005 du gouvernement du Québec, les forums jeunesse régionaux des dix-sept régions administratives du Québec se sont vus confier la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse. Pour les deux prochaines années, ce Fonds régionalisé de 15 M\$ permettra le développement de projets locaux et régionaux pour la jeunesse québécoise. Le Forum jeunesse Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est vu octroyer une enveloppe totalisant 1 672 000 \$. De cette somme :

- Un montant de 572 000 \$ est dédié au développement de projets structurants découlant d'ententes spécifiques à négocier avec des partenaires régionaux;
- Un montant de 500 000 \$ a été attribué à la Fondation communautaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine afin de consolider le Fonds jeunesse René-Lévesque;
- Finalement, un montant de 600 000 \$ a été réservé pour soutenir des projets locaux et régionaux novateurs. Les projets devront, notamment, s'échelonner sur une période de deux ans et avoir des retombées sur le plus grand nombre possible de jeunes. Trois créneaux d'intervention ont été privilégiés par le Forum, soit :
 - Le retour et l'établissement des jeunes en région;
 - La prévention du décrochage scolaire;
 - Le raccrochage scolaire et social.

Le directeur général ajoute que l'appel de projets est terminé depuis le 1^{er} octobre dernier. Vingt et un (21) dossiers ont été déposés au FRIJ. Le comité d'analyse s'est réuni lundi dernier (25 octobre) et a passé en revue chacun des dossiers soumis. Ce comité était formé de 3 membres du Forum jeunesse et d'une professionnelle de la CRÉ.

Les promoteurs seront informés des décisions rendues par le comité au cours des prochaines semaines. Une lettre personnalisée sera adressée à chacun d'entre eux. Le conseil d'administration de la CRÉ, pour sa part, aura le détail des dossiers appuyés ainsi que la hauteur des subventions accordées lors de sa prochaine réunion en novembre prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8. ENTENTES SPÉCIFIQUES :

8.1 Prises de décisions et information :

8.1.1 Projet d'entente spécifique sur la Protection du littoral de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général précise que le 13 octobre dernier, les représentants des parties à l'entente se sont réunis à Chandler pour faire le point sur la situation. L'expérience de la Côte-Nord devant servir pour améliorer le projet et éviter les erreurs. L'entente spécifique de la Côte-Nord a nécessité deux prolongations et la recherche de fonds supplémentaires pour compléter le travail.

Monsieur François Morneau, du ministère de la Sécurité publique est la personne qui a suivi l'entente de la Côte-Nord, il a fait remarquer aux participants que nous aurions à recruter une nouvelle équipe, que cela nécessitera une période de formation et d'adaptation. De plus, contrairement à l'entente de la Côte-Nord, il recommande de maintenir l'équipe de travail pour une période de six mois après la publication des cartes afin de faire connaître les résultats et répondre aux nombreuses questions. Il explique qu'il faudra accompagner les MRC et les municipalités durant tout ce processus.

Les participants arrivent à la conclusion qu'il faudra une période de trois ans et que le budget nécessaire s'élèvera à un peu plus d'un million de dollars. Comme les ministères ne peuvent trouver les budgets nécessaires à même leurs budgets de fonctionnement régional, il faut demander une intervention spéciale du Conseil des ministres et du Conseil du Trésor. Monsieur Morneau indique qu'il a rencontré les ministres Normandeau, Béchard et Chagnon, et que ceux-ci sont ouverts à trouver des solutions.

En considérant la décision du Conseil des ministres au sujet de l'érosion des berges, il serait sage de prévoir faire le Bas-St-Laurent (BSL) en même temps. Comme les côtes sont très différentes au BSL, et qu'il y a beaucoup moins de zones d'érosion, il est

suggéré de ne faire qu'une seule entente pour les deux régions. Cette entente serait administrée par la région de la GÎM.

Comme il faut prévoir une équipe de chercheurs, il serait également adéquat que l'Université du Québec à Rimouski puisse devenir signataire de l'entente. L'UQAR pourrait également assurer le suivi après la fin de l'entente spécifique.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'expérience de la Côte-Nord apporte un éclairage sur le fonctionnement de ce type d'entente;

CONSIDÉRANT que l'entente couvrirait également la région du Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'Université du Québec à Rimouski pourrait être partie à l'entente;

CONSIDÉRANT que les budgets nécessaires seront augmentés à environ 1 M\$, et que la contribution de la région est inchangée (75 000 \$ pour la durée de l'entente);

CONSIDÉRANT que l'entente serait administrée par la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de réaliser cette entente.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyée par Hélène Chevrier que la Conférence régionale des élu(e)s accepte les modifications apportées au projet d'entente spécifique sur la Protection du littoral de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et que les autorités compétentes soient informées de ces modifications et de la volonté de la CRÉGÎM de procéder le plus rapidement possible.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-130

8.1.2 Nouveau projet d'entente pour le Développement global du milieu forestier

Le directeur général souligne que lors du discours de clôture du Colloque sur la gestion du savoir forestier du 6 octobre dernier, la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, madame Nathalie Normandeau, a réitéré son appui pour la signature de l'entente spécifique sur le Développement global du milieu forestier de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Le comité de négociations de l'entente spécifique sera convoqué prochainement par le MDERR. Les discussions s'articuleront autour d'une nouvelle proposition d'entente spécifique préparée par le milieu. Cette nouvelle version reprend en grande partie les demandes financières qui avaient été élaborées dans la première version de l'entente adoptée par le conseil d'administration du CRCD en 2002.

En effet, il n'y a pas eu de discussions formelles avec le MRN depuis janvier 2003. Cependant, le milieu forestier en marge des travaux de la Commission « Coulombe » avait envisagé de proposer au MRN une nouvelle version de l'entente spécifique qui mettrait l'accent sur la régionalisation de la gestion du milieu forestier.

À la suite des discussions tenues au Comité régional de coordination des ententes spécifiques, il a été convenu d'axer le contenu de l'entente sur la pérennisation, la modulation, l'adaptation et l'augmentation du financement des programmes du MRN disponibles pour la région. Sur la base de cette nouvelle approche, un nouveau projet d'entente a été préparé.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le secteur forestier est vital pour l'économie de la région, représentant plus de 30 % des emplois manufacturés;

CONSIDÉRANT que le secteur de la transformation des produits forestiers pourrait contribuer davantage à l'économie régionale, le taux d'emplois par mètre cube exploité dans la région étant un des plus bas de la province et que la 2^e et 3^e transformation de la matière ligneuse est quasi absente dans la région;

CONSIDÉRANT que la région manque de ressources financières et techniques pour soutenir les entrepreneurs désireux de donner une valeur ajoutée à leur production;

CONSIDÉRANT que la baisse dramatique de la possibilité forestière due à une réévaluation du capital forestier disponible induit des conséquences à court et moyen terme :

- Baisse moyenne de 19 % des allocations en forêt publique,
- Baisse de productivité et de rentabilité pour les usines de transformation,
- Diminution des redevances forestières provenant de la forêt publique,
- Baisse dramatique des emplois en forêt liée à l'importante diminution de l'exploitation forestière;

CONSIDÉRANT que la forêt privée pourrait contribuer davantage à l'économie régionale, mais que le manque de ressources financières et techniques limite le développement de ce secteur;

CONSIDÉRANT que la plupart des programmes d'aménagement forestier et de mise en valeur sont annuels et non récurrents, ce qui cause des difficultés pour stabiliser l'emploi en milieu forestier et que pour cette raison, entre autres, les métiers sylvicoles sont peu valorisés;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque de connaissance et de données sur l'état de la ressource et des effets des interventions forestières et, ce qui n'arrange pas la situation, la région a subi un retard important dans la disponibilité et la mise à jour des outils de planification (cartes, données, etc.);

CONSIDÉRANT que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine s'est dotée d'une structure de recherche, le « Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne », qui favorise la recherche appliquée, le transfert technologique et le transfert de connaissance dans le domaine forestier, et que les activités du Consortium s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de la Stratégie de diversification de l'économie régionale;

CONSIDÉRANT que le Consortium doit bénéficier d'un budget comparable aux autres régions du Québec pour poursuivre ses activités en région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Hélène Chevrier que la Conférence régionale des élu(e)s entreprenne, sur la base de la proposition d'entente spécifique telle que déposée, des démarches auprès des ministères et organismes gouvernementaux concernés pour la signature d'une entente spécifique pour le Développement global sur le milieu forestier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-131

9. **PROGRAMME ACCORD :**

9.1 **Rapport du comité de suivi**

Le directeur général mentionne dans le créneau éolien, le plan d'action est en élaboration, le comité de travail a tenu trois rencontres et la version de consultation devrait être complétée d'ici la mi-novembre. La version finale serait présentée au comité ACCORD au début décembre.

Dans le créneau récréotouristique, le plan a été revu et il a fait l'objet d'une approbation préliminaire. Des points particuliers sont à préciser et des réunions auront lieu dans les prochaines semaines dans toutes les parties du territoire. Le dépôt final devrait avoir lieu fin décembre début janvier 2005.

Dans le créneau marin, il y a quatre (4) volets :

- Volet « Transformation », le plan préliminaire est en cour de modification, la version de consultation devrait circuler en novembre et déposer au comité ACCORD en décembre;

- Volet « Aquaculture », le plan de développement est presque complété. Il sera soumis à un comité de validation avant le dépôt au comité ACCORD, c'est une démarche menée par la SODIM;
- Volet « Biotechnologies marines » et volet « Technologies marines », nous avons reçu les versions des plans d'action préparées par la région Bas-St-Laurent, ces versions seront mises aux couleurs de la région d'ici la fin novembre. Ces versions « Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine » feront l'objet de consultations avant le dépôt au comité ACCORD. L'échéancier visé est décembre 2004.

Dans le créneau « Sapin baumier et peuplier faux-tremble », nous avons obtenu un comparable en provenance de la région Abitibi-Témiscamingue. Le Consortium pour le développement durable de la forêt consulte présentement les industriels du secteur pour savoir si, sur la base des informations disponibles, il faut maintenir la démarche, la modifier ou l'abandonner.

En conclusion, le travail progresse malgré des retards sur les échéanciers et nous avons espoir de signer avec le gouvernement du Québec de nouvelles ententes ACCORD au début 2005.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10. FORUM DES GÉNÉRATIONS :

10.1 Compte rendu du Forum

Le président rend compte de sa participation à plusieurs rencontres dans le cadre de la préparation et la tenue du « Forum des générations » qui s'est tenu les 13 et 14 octobre dernier. Il souligne que suite au Forum régional « Place aux citoyens » qui a eu lieu à Gaspé, le 19 septembre, le Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, rencontrait les 28 et 29 septembre, tous les présidents des CRÉ du Québec pour d'abord faire le point sur les forums régionaux et ensuite préparer la tenue du Forum national.

Selon le président, le climat est bon même s'il existe encore de grandes différences entre plusieurs régions. Il dénote un certain rapprochement entre les régions ressources malgré leurs spécificités propres. Le discours gouvernemental est à l'effet de traiter toutes les régions de façon globale. Il ajoute que dans ce contexte, il faudra être vigilant afin que les politiques mises de l'avant pour la région antérieurement soient maintenues et même approfondies pour être concurrents avec les autres régions et tirer son épingle du jeu.

En ce qui concerne le Forum des générations, le président souligne qu'il semble avoir une réelle volonté politique de décentralisation et de régionalisation. Le gouvernement actuel a mis en place une structure pour aller en ce sens. Il faudra, toutefois, que l'appareil gouvernemental emboîte le pas sinon c'est un retour en arrière pour les régions. Il y a obligation de résultat.

Le président invite les membres de la CRÉ à prendre connaissance d'un document présentant les définitions des différents termes utilisés dans cette démarche, tels que décentralisation politique, décentralisation administrative, déconcentration et régionalisation.

À l'issue du Forum, neuf initiatives ont été retenues pour relever les défis des finances publiques et les changements démographiques. Ces initiatives sont les suivantes :

- Mobiliser nos efforts en prévention;
- Assurer la pérennité de notre système de santé;
- Assurer les services éducatifs pour les générations futures sur tout le territoire;
- Aider les familles;
- Développer l'économie du Québec et de ses régions;
- Former et adapter la main-d'œuvre;
- Agir sur le plan de l'immigration;
- Miser sur le développement durable du Québec;
- Mettre en œuvre la stratégie action-jeunesse.

Plusieurs types d'action seront mis en œuvre pour réaliser ces initiatives, dont la formation d'équipes de travail pour une stratégie à court terme et des actions immédiates.

Cinq ministères devraient déposer en décembre prochain leurs plans de décentralisation et de régionalisation. Il s'agit des ministères des Ressources naturelles, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Développement économique régional et de la Recherche, des Transports et Emploi-Québec.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.2 Plan d'action pour une plus grande autonomie régionale et municipale

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du « Plan d'action pour une plus grande autonomie régionale et municipale » contenu dans leur dossier de réunion. Il souligne que les trois objectifs de ce plan sont de permettre aux régions de mieux assurer leur développement social, culturel et économique, améliorer la qualité des services en région et d'améliorer la prise de décisions en région. Les quatre moyens privilégiés pour atteindre ces objectifs sont les suivants :

- Transférer aux régions et municipalités les responsabilités et moyens financiers appropriés;
- Régionaliser et regrouper les services gouvernementaux;
- Adapter les programmes et normes aux particularités régionales et locales;
- Réaliser des initiatives de partenariat avec les régions.

Il passe en revue les autres éléments du plan et répond aux diverses questions soulevées par les administrateurs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.3 Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les présidents des Conférences régionales des élus

Le président souligne qu'à l'issue du « Forum des générations » un protocole d'entente a été ratifié entre le gouvernement et l'ensemble des conférences régionales des élus du Québec. Par la signature de ce protocole, l'ensemble des CRÉ et le gouvernement conviennent des principes et du plan d'action qui visent à favoriser le développement économie, social et culturel.

Les principes sont les suivants :

- Renforcer la démocratie locale pour rapprocher le pouvoir de décision de la population dans les régions;
- S'appuyer sur les structures municipales existantes pour assurer le développement régional;
- Favoriser la concertation des élus et des leaders socio-économiques pour favoriser le développement de la région;
- Transférer les responsabilités avec les ressources correspondantes;
- Rapprocher la livraison des services le plus possible des citoyennes et des citoyens.

Puisque la signature de ce protocole s'est faite sur place, il a été convenu, pour cautionner les présidents des CRÉ, que l'entente devrait être ratifiée ultérieurement par le conseil d'administration de chacune des conférences régionales des élus.

Après avoir pris connaissance du protocole, les administrateurs conviennent de ratifier la signature du président sur le protocole d'entente convenu entre le gouvernement du Québec et les présidents des CRÉ.

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente convenu entre le gouvernement du Québec et les présidents des Conférences régionales des élus;

CONSIDÉRANT que par la signature de ce protocole le gouvernement et les CRÉ du Québec conviennent des principes et du plan d'action qui visent à favoriser le développement économie, social et culturel;

CONSIDÉRANT que l'entente devrait être ratifiée par le conseil d'administration de chacune des conférences régionales des élu(e)s.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Nicole Appleby d'accepter les termes de ce protocole d'entente et de cautionner le président à signer ledit protocole.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-132

10.4 Programme FIER

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance d'un document inclus dans leur dossier et qui donne de l'information sur le programme FIER. Il les invite également à prendre connaissance de la fiche d'information annexée au document. Cette fiche stipule qu'en 2003, le gouvernement du Québec révisait son implication et celle des sociétés d'État dans le capital de risque. Le rapport Brunet et les auditions en commission parlementaire ont permis au gouvernement d'avoir un éclairage sur la situation. Un des constats importants est que de manière générale, le capital de risque est suffisant au Québec. Par contre, dans les régions, certains projets en prédémarrage ou en démarrage ont de la difficulté à trouver du financement.

Le gouvernement indiquait son intention de mettre sur pied le Fonds d'intervention économique régional. Lors du Forum des générations, il a été convenu d'accélérer le processus d'implantation des fonds régionaux d'investissement. Le document « Le Fonds d'intervention économique régional (FIER) » décrit ce fonds et donne des orientations pour les Fonds régionaux d'investissement.

En gros, on peut dire que le gouvernement du Québec dispose d'un montant de 200 M\$. Il consacre 120 M\$ dans les Fonds régionaux d'investissement (FRI), il réserve 80 M\$ au FIER-Partenariat, dans lequel il est prévu que le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, le Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins injectent respectivement 50 M\$, 15 M\$ et 15 M\$, pour un total de 160 M\$. Le FIER-Partenariat servira à la mise sur pied de Fonds sectoriels (70 M\$ à appaier 1 \$ pour 2 \$ du privé), et à financer des projets structurants pour un montant de 90 M\$. Les régions ne sont pas interpellées dans le FIER-Partenariat.

Les Fonds régionaux d'investissement (FRI) sont des fonds de capital de risque. Ils seront constitués par un apport de fonds en provenance du secteur privé (1 \$) et du gouvernement du Québec (2 \$). Les Conférences régionales des élus sont interpellées par le gouvernement afin d'obtenir la participation des investisseurs privés des régions. Les promoteurs d'un FRI devront préparer un plan d'affaires et Investissement Québec, qui gère le FIER au nom du gouvernement du Québec, décidera d'accorder un soutien technique et financier. Un fonds pourra débiter ses activités lorsqu'il aura recueilli pour 1 M\$ du secteur privé. Le FRI devrait être sous la responsabilité d'une société en commandite et les investisseurs privés devraient normalement désigner la majorité des administrateurs de cette société.

Le directeur général ajoute que le 22 octobre dernier, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche tenait avec les directeurs des CRÉ de tout le Québec (20) une conférence téléphonique. Didier Dufour, agent de concertation et de développement assistait à cette conférence téléphonique. L'objectif de la conférence était d'apporter quelques précisions au document et de répondre aux questions des participants.

En résumé :

- Les fonds régionalisés ne pourront servir de mise de fonds du milieu (pas de FDR);
- Aucune subvention à la gestion du fonds, le gouvernement souhaite que les fonds soient autosuffisants, il vise, notamment, des alliances pour réduire ces frais;
- Le gouvernement souhaite que les fonds démarrent d'ici trois ans, et qu'ils recueillent l'ensemble des mises de fonds dans les 5 prochaines années;
- Les fonds seraient en place pour 10 à 12 ans. Après quoi, ils seraient dissous;
- Le gouvernement du Québec partage le risque, il partage les pertes et les profits dans les proportions des investissements;
- Il serait possible d'avoir plus d'un FRI par région, municipalité ou MRC;
- La mise en place des FRI doit respecter la Loi sur les Valeurs mobilières du Québec, on indique qu'il ne devrait pas y avoir plus de 25 investisseurs et un maximum de 150 000 \$ par investisseur;
- Il n'y aura aucun avantage fiscal à investir dans un FRI.

À partir de ces informations, le gouvernement du Québec souhaite que lors de la prochaine Table Québec-Régions prévue le 12 novembre prochain, les CRÉ puissent répondre, ou apporter un éclairage, à quelques questions :

1. Est-il possible dans les régions de recueillir la participation des investisseurs privés?
2. Est-il possible de mettre en place les FRI?
3. Quelle serait la stratégie pour intéresser les investisseurs?

La CRÉ, avec des partenaires régionaux pourrait vraisemblablement mettre sur pied la structure juridique pour administrer le FRI. Mais comment amasser les investissements?

Les investisseurs devraient-ils avoir quelques avantages?

- Des avantages fiscaux, par exemple un crédit d'impôt de 50 %, comme c'est le cas dans Capital régional et coopératif Desjardins;
- Un partage différent du risque avec le gouvernement, par exemple équité dans les pertes, mais partage inversé dans les gains;

Dans la proposition gouvernementale, il peut y avoir plus d'un fonds par région, et ce n'est pas la région qui gère le fonds, mais des gens d'affaires de la région. La région devrait-elle s'assurer que les fonds seront toujours investis dans les priorités régionales afin de favoriser le développement de la région?

- La région pourrait-elle obtenir un genre de veto sur la création des FRI?

- Peut-on lier les investissements de ces FRI aux priorités régionales, les créneaux d'excellence, la Stratégie de diversification de l'économie?

Selon les conditions d'implantation actuelles, il sera difficile en région de réunir les capitaux et de mobiliser la communauté d'affaires pour la mise en place de ce fonds. Nos préoccupations sont partagées par les autres régions ressources du Québec qui proposent une démarche conjointe pour discuter avec le gouvernement des assouplissements nécessaires au processus d'implantation pour que nos régions puissent bénéficier de cette mesure au même titre que les régions plus centrales.

Les administrateurs considèrent qu'il faut profiter de la rencontre de la réunion de la Table Québec-Régions, prévue le 12 novembre prochain, pour exprimer nos craintes et tenter de moduler le programme aux particularités de la région sinon, l'application du programme tel que défini, risque d'amplifier les disparités régionales. Il faut que la CRÉ travaille pour que le programme FIER soit réaliste et applicable chez nous. Il est impératif, selon les administrateurs, de mettre en place des incitatifs pour pousser les investisseurs à s'engager dans ce programme.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11. CONSULTATION – CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE :

11.1 Dépôt et présentation du mémoire

À la demande du président, madame Manon Guité, mandataire-conseil Famille et enfance, présente aux administrateurs les éléments contenus dans le mémoire que la CRÉ a adressé au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille dans le cadre de la consultation Travail-Famille.

Madame Guité rappelle que pour obtenir un avis régional représentatif des secteurs d'activité, un document de travail préparé par la mandataire-conseil Famille avait été expédié à tous les mandataires-conseils et à certains partenaires régionaux, pour validation et commentaires. Le mémoire qui en résulte est inclus au dossier de réunion.

Ce mémoire, intitulé « *La famille en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au cœur de nos vies* », présente un portrait global de la situation régionale tant géographique, démographique que socio-économique. Une attention toute particulière est portée aux notions de développement durable et de ruralité.

La seconde partie est consacrée aux réalités rurales ou problématiques abordées dans le contexte de la conciliation travail-famille en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

- Services de garde 0-12 ans;
- Problématiques;
- Politique familiale municipale;
- Organismes communautaires famille;

- Absence de transport collectif et isolement de la population;
- Accessibilité;
- Concertation des partenaires;
- Bureau du temps;
- Modification des normes du travail;
- Valorisation de la paternité;
- Situation des personnes âgées.

Chaque sujet traité est suivi de recommandations ou de pistes de solutions. Essentiellement, les recommandations visent l'adaptation et la modulation des programmes gouvernementaux et la négociation d'ententes spécifiques.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le mémoire, intitulé « La famille en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au cœur de nos vies »;

CONSIDÉRANT que ce mémoire a déjà été adressé au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille dans le cadre de la consultation Travail-Famille;

CONSIDÉRANT qu'il est soumis à la présente réunion pour être validé et entériné par les administrateurs de la Conférence régionale des élu(e)s.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyée par Edmond Sirois que la Conférence régionale des élu(e)s valide et entérine le mémoire « La famille en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine au cœur de nos vies » acheminé au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille dans le cadre de la consultation Travail-Famille.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-133

11.2 Participation à la rencontre du 12 novembre

Le directeur général précise que la rencontre avec le ministre Béchard prévue le 15 octobre dernier a été reportée au vendredi 12 novembre prochain à Québec. L'objectif de cette rencontre est de discuter de la conciliation travail-famille et d'une éventuelle Politique familiale nationale.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Jacques Lavoie de mandater le président, monsieur Bertrand Berger et madame Nicole Appleby à participer à cette rencontre. Ils seront accompagnés pour l'occasion du directeur général et de la mandataire-conseil Famille et Enfance, madame Manon Guité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-134

12. **AVIS RÉGIONAL – SERVICES DE TÉLÉ-QUÉBEC**

Le directeur général rappelle qu'à la dernière réunion, il avait été convenu que la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine participe avec les autres régions ressources du Québec à la rédaction d'un mémoire à être déposé dans le cadre des consultations publiques sur l'avenir de Télé-Québec.

Or, seule la région Abitibi-Témiscamingue s'est manifestée en rédigeant un mémoire propre à la région. Devant l'importance de se manifester dans ce dossier, la permanence soumet à la présente réunion une proposition d'avis régional qui, une fois validé, sera soumis aux autorités de Télé-Québec et au groupe de travail chargé de l'examen des activités de Télé-Québec.

Il est convenu de corriger dans le premier paragraphe du document le fait que les services ne sont pas accessibles à tous sur le territoire parce qu'aux Îles-de-la-Madeleine, Télé-Québec n'est accessible que par le câble.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Jean-Jules Boudreau d'accepter l'avis régional tel que rédigé avec les corrections apportées et de l'acheminer aux autorités de Télé-Québec et au groupe de travail chargé de l'examen des activités de Télé-Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-135

13. **AUTRES SUJETS :**

13.1 **Rapport Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier**

Le directeur général précise qu'actuellement les projets présentés dans le cadre du Volet 2 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier sont pratiquement

tous débutés à quelques exceptions près. Le responsable du suivi a effectué 23 visites-terrain et les travaux visités jusqu'à maintenant sont conformes à ce qui était attendu.

En ce qui a trait à l'entente de délégation, le MRNFP ne l'a pas encore fait parvenir à la CRÉ pour signature. Des appels ont été faits à deux reprises pour accélérer un peu les démarches puisque la deuxième et dernière tranche totalisant 40 % de l'enveloppe ne sera versée à la CRÉ qu'après la signature.

Suite à la signature de cette entente, une rencontre devrait être tenue par le comité régional du Volet II afin de s'approprier entièrement le programme, par exemple en révisant en profondeur le cahier d'instruction et les priorités d'investissement, s'il y a lieu. Cette rencontre sera convoquée cet automne par le responsable du suivi.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13.2 Rapport du BAPE – Relevés sismiques dans l'estuaire du St-Laurent

Hélène Chevrier informe les administrateurs de la CRÉ que le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur les relevés sismiques dans l'Estuaire du St-Laurent est maintenant disponible. Elle souligne qu'elle a apporté avec elle quelques copies du document et invite les personnes intéressées à venir le consulter. Elle termine en précisant qu'il devrait y avoir prochainement une consultation publique sur la morue considérée comme une espèce en voie de disparition.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13.3 Services en région du journal Le Soleil

Alain Bernier mentionne que depuis deux ans, les services des nouvelles du journal Le Soleil se sont passablement détériorés sur le territoire. Il constate également qu'il y de moins en moins de place pour les correspondants régionaux des régions de la Gaspésie, du Bas-St-Laurent et de la Côte-Nord. C'est une perte de terrain de la couverture journalistique pour la région.

Il invite les administrateurs de la CRÉ à sensibiliser les autorités du journal de la situation et leur rappeler qu'ils n'ont pas tenu leur promesse antérieure de mieux couvrir les régions.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la détérioration de services du journal Le Soleil sur le territoire depuis deux ans.

IL EST PROPOSÉ par Alain Bernier et appuyé par Arthur Drolet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine adresse une lettre aux autorités du journal *Le Soleil* pour avoir une rencontre avec les représentants de la région afin de discuter du dossier des coupures dans les services de nouvelles du journal dans notre région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-136

13.4 Enveloppe budgétaire de l'aide à l'habitation de la SCHL

Jean-Guy Poirier demande à ce que la CRÉ fasse une démarche auprès de la SCHL en raison du retard pour la délivrance des sommes d'argent nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation ou de construction. Il souligne que les échéanciers sont serrés en raison de la saison froide qui approche.

Après discussions, les administrateurs conviennent qu'il s'agit plutôt d'une démarche municipale et non de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Camille Leduc s'interroge sur les services de la SÉPAQ au Gîte du Mont-Albert alors qu'avec toutes les rénovations apportées à l'établissement, ce devait être ouvert à l'année à compter de cette saison. Il souligne que les employés du Gîte lui ont signifié que l'établissement fermait ses portes du 1^{er} novembre au 24 décembre prochain.

Monsieur Bertrand Berger s'engage à communiquer avec les autorités de la SÉPAQ et s'enquérir de la situation.

Comme autre sujet, monsieur Leduc, informe les administrateurs de la CRÉ de la tenue en novembre prochain du Gala culturel gaspésien. Il ajoute qu'il y a dix places disponibles pour les collaborateurs spéciaux. Ceux ou celles qui achèteront ces places en plus d'assister au Gala et ses activités participeront à la campagne de financement que tient actuellement le journal culturel *Graffici*. Il précise que les intéressés ont jusqu'à aujourd'hui (29 octobre) pour profiter de cette offre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

15. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

Les membres de la CRÉ conviennent, après discussions, de tenir leur prochaine réunion publique, vendredi, le 10 décembre 2004 à Chandler, et ce, à compter de 8 h 30. Il est suggéré de tenir la réunion au Motel Fraser.

La rencontre de travail se tiendra la veille, soit le 9 décembre à compter de 19 h au même endroit. Cette dernière sera précédée en après-midi d'une rencontre d'information portant sur plusieurs dossiers régionaux.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

16. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 12 h 25.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

Le secrétaire-trésorier

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822